

COMPOSITION DU DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

" ABATTAGE D'ARBRES "

Arrêté du gouvernement du de la région de Bruxelles Capitale du 17 janvier 2002
modifié par l'arrêté du Gouvernement du 11 avril 2003

	pièces à fournir
exemplaires	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS
4 X	formulaire de demande de permis (annexe I)
	DOCUMENTS GRAPHIQUES
4 X	plan de localisation qui situe précisément le bien dans le tissu urbain environnant avec le nom des rues et le parcellaire (extrait cadastral, photo aérienne...)
4 X	plan d'implantation dressé au 1/500, 1/200, ou 1/100 figurant : <ul style="list-style-type: none"> - L'orientation et l'échelle - le tracé des rues contiguës, le tracé des parcelles, des constructions existantes sur le bien et biens contigus avec indication des n° de police, - la localisation des prises de vues des photos - l'emplacement de tous les hautes tiges existants en précisant ceux à abattre et leur nom, ainsi que ceux situés sur les biens contigus - la localisation des replantations
4 X	Toutes les photos significatives, en couleur collées sur format A4 , permettant d'évaluer correctement la situation existante sur le bien et les biens voisins, illustrant les motifs d'abattage et l'aménagement général du jardin

Merci de tenir compte de votre impact écologique :
Veillez notamment à imprimer les formulaires et notes en recto-verso !

Service de Urbanisme - Environnement

"Maison Haute" place A. Gilson 2

1170 BRUXELLES

tél : 02/ 674.74.32

Heures d'ouvertures : **Renseignements urbanistiques**

lundi et mardi

de 9h00 à 11h30

en juillet & août : lundi et mardi

de 8h30 à 12h00